

[← HAM ET ENVIRONS \(/REGION/HAM-ET-ENVIRONS\)](#)

[BEAUVAIS ET SA RÉGION \(/REGION/BEAUVAIS-ET-SA-REGION\)](#)

[CLERMONT, PLATEAU PICARD → \(/REGION/CLERMONT-PLATEAU-PICARD\)](#)

JUSTICE

Un père d'accueil reconnu coupable d'agression sexuelle

Le quinquagénaire a été condamné par le tribunal de Beauvais ce jeudi à six ans de prison, dont quatre avec sursis.

[f](#) [t](#) [G](#) [in](#) [✉](#) [📄](#)

Par Le Courrier Picard | Publié le 08/11/2018



Les enquêteurs ont mis plus d'un an et demi à convaincre la victime de témoigner.

Il aura fallu plus d'un an et demi de persévérance des gendarmes pour faire témoigner la victime. Ce jeudi, devant le tribunal de Beauvais, une jeune femme d'une trentaine d'années a affronté l'homme qui a abusé d'elle pendant six ans.

Jean-Paul Bollet, retraité de la SNCF âgé de 59 ans, a reconnu les faits au bout de la quatrième audition par les enquêteurs.

Quand la jeune fille avait 15 ans et alors qu'elle était placée dans son foyer, après avoir été ballottée dans plusieurs familles d'accueil, il a profité de son autorité sur elle pour lui faire subir des attouchements sexuels.

À l'époque, la victime a subi des maltraitances, elle arrive dans cette nouvelle famille vers l'âge de 10-11 ans et rejoint ainsi ses deux frères, déjà recueillis chez les Bollet. L'épouse du prévenu devient la mère que la petite fille, bientôt adolescente, n'a jamais vraiment eue.

Seulement, alors qu'elle rentre dans la puberté, Jean-Paul Bollet fait un soir irruption dans sa chambre et lui impose une pénétration digitale. La victime se réveille, bouge, et l'homme s'en va. Il revient par la suite très régulièrement. À chaque fois, le rituel est le même. La victime fait semblant de dormir et bouge pour le faire fuir.

Les agressions ne s'arrêtent pas là. Dès qu'ils sont seuls, l'homme, qu'elle considère comme son père adoptif, lui tripote les seins et les fesses.

QUINZE ANS APRÈS, UNE AMIE INCITE LA VICTIME À DÉNONCER SON AGRESSEUR

L'adolescente est paralysée. Elle ne veut pas détruire le seul foyer qu'elle ait jamais connu. Ce sera par le biais d'une de ses amies, qui l'invite à se confier en appelant un numéro, qu'elle finit par dévoiler l'affaire quinze ans après les faits.

« *Pourquoi n'a-t-elle rien dit ? J'aurais arrêté* », déclare le prévenu, penaud. Il ne comprend pas son geste et semble découvrir les conséquences de ses actes sur la vie sexuelle et amoureuse de son ancienne protégée. Et il minimise. « *Je tiens à préciser que je ne mettais qu'une phalange et pas un doigt* », souligne-t-il. « *Oui, vous l'avez dit. Pour préserver sa virginité* », complète le juge Malenfant.

À la victime, qui a honte de ne pas avoir su mettre un terme aux agressions, la procureure répond que ce n'était pas à elle de le faire. Elle a salué son courage et requis cinq ans de prison ferme.

Le juge Malenfant et ses assesseurs ont condamné à six ans de prison, dont

quatre avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans avec une obligation de soins. L'homme devra verser 50 000 euros de dommages et intérêts à la victime.

 Florence Dauly

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Famille \(/tags/famille\)](#) | [Justice, droits et liberté \(/tags/justice-droits-et-liberte\)](#) | [Agression sexuelle \(/tags/agression-sexuelle\)](#) | [Beauvais \(Oise\) \(/tags/beauvais\)](#)

PARTAGEZ SUR

f  **G in**  

SUIVEZ LE COURRIER PICARD